FORMATION PACK INCENDIE

Equipier de Première Intervention ET Évacuation

Initiale et MAC (maintien des acquis) avec Programme élaboré sur mesure selon le type de site

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail

Type d'action :

- **Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du Code du Travail**
- **Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)**
- **Formation en intra entreprise**

Codes de formation :

- **Formacode : 42872– Sécurité incendie**
- **NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)**

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- **Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du Code du Travail**
- **Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail**
- **Recommandation : Règle APSAD R6**

Objectifs de la formation (compétences visées) :

Acquérir les principes fondamentaux de *lutte contre le Feu* et agir contre sa propagation.

***Alerter* les services de secours et déclencher l'alarme incendie**
Être capable de choisir et de *manipuler un moyen de lutte* adapté notamment les extincteurs eau pulvérisée et CO2.

Devenir un acteur de la *prévention incendie* et diminuer les risques incendie dans son établissement.

Connaître les *consignes* de sécurité de l'établissement
***Maitriser* les *procédures d'évacuation* de l'entreprise et *intégrer l'équipe* d'évacuation en connaissant les rôles de chacun (guides et serres files et responsable d'évacuation)**

Contenu de la formation :

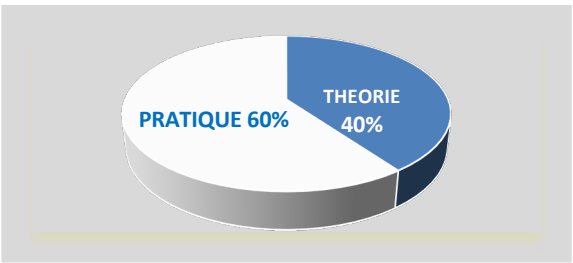

SAS ISP FORMATION
Incendie Secourisme Prévention Formation
177 bis rue du Général Leclerc 77 780 BOURRON MARLOTTE
RCS Melun 795 005 958 – contact@ispformation.fr – www.ispformation.fr – Qualiopi 02680

- Les causes d'**incendie**
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le ***triangle du feu*** et les classes de feu
- Les modes de Propagation
- Les agents extincteurs
- Les principes d'extinction et moyens d'extinction
- ***Utilisation d'extincteur*** eau pulvérisé et CO2 sur générateur de flamme (feux propres) type feu de poubelle
- ***Utilisation d'extincteur CO2*** sur micro onde type feu électrique (feu propre avec pâte à flamme)
- Utilisation des RIA du site
- ***Action par étouffement*** sur feu type « d'huile » (feu propre avec pâte à flamme)
- ***Action sur feu de personne*** (mannequin avec pâte à feu) et ***utilisation couverture anti feu***
- ***Notions de prévention incendie en entreprise***

- ***Principe de l'évacuation***
- Lecture d'un plan d'évacuation
- Moyens d'alerte et numéro de téléphone d'urgence
- ***Rôle des équipiers d'évacuations (guides files)***
- ***Rôle du responsable évacuation***
- ***Rôle des serres files***
- Rôle du chargé du contrôle nominatif
- Définition du point de rassemblement
- Remontée au « responsable sécurité » et accueil des secours

- Visite de l'établissement et des équipements incendie avec détermination des équipes par zone, étage, atelier et des missions respectives de chacun
- Consignes spécifiques pour les personnes à mobilité réduite (Espace d'Attente Sécurisé)
- Reconnaissance du cheminement par rapport à l'évacuation et du point de rassemblement
- ***Exercice évacuation simulé ou réel avec audition du signal sonore NF-S 320001***
- ***Mise en situation d'évacuation avec emploi de machine à fumée (propre, sans odeur, sans danger) si possible***
- ***Mise en situation avec dégagement d'urgence de mannequin de sauvetage de 50 kgs***
- Synthèse avec compte rendu écrit sur demande et *consigne dans le registre de sécurité selon l'obligation légale*

Questions pratiques et organisation :

Nombre de stagiaires : de 3 à 12 personnes maximum

Moyens techniques et Lieu de la formation : consignes de sécurité de l'établissement à mettre à disposition, une salle dans vos locaux répondant aux lois et règlement ERP en vigueur accessible aux personnes en situation de handicap à mettre à disposition pour accueillir le groupe, un emplacement extérieur aux normes à mettre à disposition permettant l'utilisation des extincteurs à eau et CO2 (extincteurs apportés par le formateur)

Durée de la formation : ***de 4 à 6 heures selon le type de site et 3 à 4h pour une formation MAC***

Public concerné: l'ensemble du personnel de la structure. Préconisation de 10% de l'effectif total selon les règles de l'APSAD, ***Pré requis :*** Aucun

Périodicité : A l'embauche, puis à une périodicité définie par le chef d'établissement (recommandée annuellement). Pour la partie évacuation, un exercice semestriel est imposé par le code du Travail

Outils pédagogiques :

Encadrement et Compétence du formateur : Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un service Client et Qualité, formateur spécialisé en sécurité incendie et en prévention des risques, ***sapeur pompier en activité*** disposant d'un titre de Formateur Accompagnateur délivré par le CNFPT et/ou détenteur d'une ***qualification SSIAP***

Moyens pédagogiques : Support photos et vidéos, ordinateur portable et vidéo projecteur du formateur, ***bac à feu*** au gaz sécurisé et homologué, ***extincteur de formation à l'eau pulvérisé et au CO2***, utilisation des RIA du site, déclencheur manuel d'alarme, machine à fumée et mannequin de sauvetage, couverture anti feu

Méthodes pédagogiques : Échanges sur les expérience, questionnement et interaction des participants, démonstration commentée et justifiée du formateur, apprentissage individuel et mises en situation

Moyens d'évaluation et réalité de l'action : Une feuille d'émergement, une attestation d'assiduité des stagiaires attestant du ***suivi de la bonne exécution de l'action*** (choix de l'extincteur approprié, manipulation à distance de sécurité respectée, extinction du foyer réalisée) ***QCM*** sur la partie incendie et sur la partie évacuation, questionnaire de ***satisfaction sur la qualité*** de l'animation et de la formation

Maintien des connaissances: Aucune obligation, toutefois formation MAC recommandée annuellement

Documents pédagogiques : Un livret est fourni au stagiaire

Obligations réglementaires :

Personnel désigné Art. R.4227-39 du code du travail : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaitre les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de 1er secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignés sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Règles de sécurité des ERP Art. MS48 du règlement de sécurité ERP : Les personnes désignées par l'exploitant pour assurer la sécurité contre l'incendie doivent avoir reçu une formation conduite à l'initiative et sous la responsabilité de l'exploitant. ***Art. MS51 du règlement de sécurité ERP*** : Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant.

Tarif et Attribution finale :

995 HT : le tarif comprend l'ensemble de la prestation de formation (matériel, formateur, livret de formation, déplacement, repas)

Attribution : Attestation individuelle de suivi de formation avec objectifs atteints ou en cours d'acquisition + registre individuel de formation dans registre de sécurité